

GFK: règlement des subventions sportives

Article 1 – Objet

Le présent règlement définit les conditions et modalités d'attribution de l'aide financière accordée par la GFK aux athlètes participant aux compétitions de sélection organisées par la FBK.

Article 2 – Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'aide financière, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

1. Adhésion : Être membre de la GFK depuis un minimum de deux ans sans interruption.
2. Prise en charge fédérale : Ne pas être pris en charge par la FFKAMA lors des événements concernés.

Article 3 – Montant et modalités de l'aide

- Le montant de l'aide financière sera défini par la GFK en fonction des disponibilités budgétaires.
- L'aide pourra couvrir tout ou partie des frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription aux compétitions de sélection de la FBK.
- Le remboursement se fera après l'évènement sur base d'une demande écrite et du contrôle des résultats publiés sur la plate-forme Sportdata.

Article 4 – Demande et attribution

- L'athlète doit soumettre une demande écrite par mail à la GFK dans les 15 jours suivant la compétition, si l'athlète est mineur, un parent ou son tuteur légal devra rédiger et envoyer cette demande.

o En précisant :

- Son nom,
- Les dates et le lieu de l'évènement,
- Un numéro de compte bancaire pour le remboursement.
- La GFK se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande sur base de critères objectifs et des fonds disponibles.

Article 5 – Engagements des bénéficiaires

Tout athlète bénéficiant de l'aide financière s'engage à :

- Représenter la GFK de manière exemplaire lors des compétitions.
- Respecter les valeurs et règlements de la GFK, de la FFKAMA et de la FBK.
- Mentionner l'aide financière de la GFK lors de la publication de ses résultats sur les réseaux sociaux ou tout autre support de communication.

Article 6 – Dispositions finales

- La GFK se réserve le droit de modifier ou d'adapter ce règlement en fonction des besoins et des ressources disponibles.
- Toute fausse déclaration ou non-respect des conditions entraînera l'annulation de l'aide financière et pourra donner lieu à des sanctions interne